



Assurance vie et épilepsie

■ Pourquoi devrais-je envisager une assurance vie ?

L'assurance vie est un moyen d'assurer votre sécurité financière, celle de vos personnes à charge ou de votre entreprise. Le produit de l'assurance peut remplacer un revenu ou couvrir les frais funéraires, les dettes personnelles ou professionnelles, les taxes foncières, ou les factures médicales. Elle peut également vous aider à constituer une épargne, un fonds d'investissement ou de retraite et amasser un coussin financier pour vos bénéficiaires. Nous recommandons de parler à un conseiller financier à propos de l'assurance vie.

■ Dans quelle mesure l'épilepsie influence-t-elle les chances d'obtenir une assurance vie ?

Actuellement, l'industrie de l'assurance vie considère l'épilepsie comme un « trouble médical à risque élevé ». Pour cette raison, les assureurs peuvent exiger des primes plus élevées ou peuvent refuser votre demande.

CONSEIL : Si vous avez été récemment diagnostiqué avec l'épilepsie ou un trouble convulsif, attendez deux ans avant de demander une assurance vie afin que votre modèle de crise soit clairement établi.

■ Que dois-je rechercher lors de l'achat d'assurance vie ?

Une fois que vous avez décidé d'acheter une assurance vie, tenez compte des éléments suivants :

- Recherchez un agent ou un courtier qui possède l'expérience et les installations pour surveiller l'ensemble du marché de l'assurance vie afin d'obtenir les taux directeurs les plus compétitifs pour la couverture que vous voulez.
- Magasinez pour une compagnie d'assurance ayant une bonne réputation et une bonne santé financière.
- Déterminez le montant d'assurance vie dont vous avez besoin et à quel moment

CONSEIL : Postulez pour autant d'assurance vie que vous pouvez vous le permettre. Il pourrait être impossible pour vous d'obtenir une couverture supplémentaire plus tard dans la vie.

■ Qu'est-ce que ma demande d'assurance vie devrait inclure ?

La demande fournit à l'assureur de l'information sur votre état de santé actuel et vos antécédents médicaux. Si la demande ne vous réclame pas de renseignements spécifiques liés à votre épilepsie, assurez-vous d'informer votre agent ou courtier sur les détails précis de votre état de santé, y compris :

- Type de crises (tonico-cloniques ou grand mal, crises focales dyscognitives ou partielles complexes, partielles simples ou focales, état d'absence, etc.).

Assurance vie et épilepsie *suite*

- Début de vos crises.
- Fréquence de vos crises.
- Durée de vos crises.
- Médicaments : doses et fréquence.
- Les médecins qui effectuent le suivi de votre condition — assurez-vous de noter tous les spécialistes.
- L'information sur votre mode de vie (par exemple, activités à haut risque) peut également être pertinente.

Il est très important de donner des informations détaillées sur votre épilepsie, car chaque situation est unique. La gravité, le type de crise, la fréquence et la durée varient d'une personne à l'autre et au cours de votre vie.

Des renseignements détaillés aideront l'assureur à comprendre votre situation individuelle et favoriser la prise d'une décision bien éclairée au sujet de votre police et de la prime.

■ Devrais-je discuter de mon épilepsie avec mon agent ou courtier?

Assurez-vous de discuter de votre épilepsie avec votre agent ou courtier, de cette façon, il saura quelle information est importante pour les assureurs. Il peut également ajouter des commentaires à la demande qui reflètent avec précision votre expérience personnelle avec le trouble neurologique.

CONSEIL : Une fois la demande remplie, demandez à votre agent ou courtier de l'envoyer à titre d'essai à différentes compagnies d'assurance pour obtenir les meilleurs commentaires et offres possibles.

■ Dans quelle mesure dois-je être honnête?

N'oubliez pas, votre assurance vie est un document juridique et votre signature vous lie à l'ensemble des conditions.

Remplissez votre demande au complet et en toute honnêteté — les omissions et mensonges annuleront votre police d'assurance. Si un agent remplit la demande pour vous, relisez le formulaire pour la précision et l'exhaustivité de l'information. Comme dans tout contrat, il est de votre responsabilité de le lire et le comprendre en entier. (Source : Ontario Insurance Commission, Plain Talk : Life Insurance)

■ Que faire si ma demande d'assurance vie est refusée?

- Vous avez le droit de connaître les raisons du refus et le moment approprié pour présenter une nouvelle demande de couverture.
- Demandez à la compagnie d'assurance de fournir ces raisons par écrit.
- Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission des assurances de l'Ontario.
- Si toutes les autres options échouent, présentez une nouvelle demande après deux ans ou plus. Votre trouble épileptique peut s'améliorer, faisant de vous un meilleur candidat pour la couverture. Discutez de cette option avec votre agent ou courtier.

CONSEIL : Présentez une demande d'assurance vie ou d'assurance supplémentaire lorsque vous avez atteint un bon contrôle de votre épilepsie depuis un minimum de deux ans en maintenant un bon équilibre physique et émotionnel.

Assurance vie et épilepsie *suite*

■ Que faire si je ne parviens pas à payer mes primes?

Gardez toujours votre police en règle et évitez tout retard de paiement. Réfléchissez à deux fois avant de résilier une police d'assurance. Il peut être difficile d'obtenir une assurance plus tard.

Réimprimé avec la permission de Life Insurance and Epilepsy (Epilepsy Toronto).

Date de la version : Juillet 2015